

Infos sur le 2e module du cours "Corona SaNa" pratique/examen en présentiel

(Version du canton de Genève - le 12 mai 2021)

Chères pêcheuses, chers pêcheurs,

Ci-dessous les informations importantes pour ce 2e module du cours "Corona SaNa" qui aura lieu dans la "Maison de la pêche" du nouveau Port/Plage des Eaux-Vives.

Durée du cours : **2 heures 1/2.**

Le nombre de participant-e-s au cours est de **12 maximum**

1. Participation au 2^{ème} module (à Genève)

Les prescriptions Covid-19 le permettant à nouveau, les détentrices et détenteurs de l'attestation "Corona-SaNa" provisoire doivent participer obligatoirement au 2^{ème} module (partie pratique et examen de contrôle). **Selon la solution adoptée par le canton de Genève, vous devez effectuer ce cours en présentiel avec le même moniteur à Genève. Les prescriptions Covid-19, à savoir le port du masque pendant toute la durée de la formation ainsi que le respect de la distanciation sont toujours en vigueur.**

Ce n'est qu'au terme de votre participation à ce 2^{ème} module et à condition que l'examen soit réussi, que vous recevrez votre carte d'attestation SaNa définitive.

2. Déroulement et contenus du cours

Cours pratique en **présentiel**, y compris l'examen de contrôle. On y abordera principalement : la pratique de la pêche, les connaissances et compétences en lien avec la protection des animaux, soit savoir ramener et relâcher correctement les poissons capturés, étourdir et mettre à mort correctement un poisson ainsi que l'importance des nœuds et la connaissance du matériel. A la fin, un film résumant les contenus du cours sera projeté.

L'examen de contrôle aura lieu immédiatement au terme du film. Il pourra être passé sur papier ou en ligne (sur tablette/téléphone ou ordinateur portable).

Pour ce cours, vous devrez apporter :

- La carte de preuve d'achat du manuel (autorisation pour passer l'examen) : qui correspond à la carte A5 située à la fin du manuel **ou** le code numérique obtenu lors de l'achat de la version PDF du manuel.
- De quoi écrire pour l'examen papier ou un Smartphone/tablette/ordinateur portable pour l'examen en ligne.
- Une carte d'identité ou passeport
- La carte d'attestation "Corona SaNa" provisoire (**absolument indispensable !**)

3. Manuel d'apprentissage

Avant de suivre tout cours d'attestation SaNa, vous devez au préalable étudier le manuel d'apprentissage "Brevet Suisse du Pêcheur Sportif". Attention : vous devez être en possession du manuel pour pouvoir suivre ce 2^{ème} module du cours ainsi que pour passer l'examen final.

4. Pas de taxe de cours pour le 2e module

La taxe de cours ayant déjà été versée avant votre participation au 1er module, il n'y a pas de montant supplémentaire à payer.

Nous attendons avec impatience de pouvoir vous rencontrer en présentiel lors de cette partie pratique et l'examen de contrôle final.

Pour toute question ou information, prière d'écrire à l'adresse : maxime.prevedello@fspg-ge.ch

Avec nos meilleurs messages !
Maxime PREVEDELLO - moniteur

Réseau suisse de formation des pêcheurs
Jean-Pierre MOLL - expert régional